CANDIDATS.

POUR GREFFIER.

Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. BOTT.
ALFRED BOUSSEAU.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HORATIO DAVIS.
J. G. A. BOTT.
M. WILLARD.
SAMPSON BLOSSMAN.
JOHN M. HALSEY.
ADELIN DREUX.
A. D. DORIGNOUX.
M. CARUTHERS.

Troisieme Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HENRY PEYCHAUD.
WILLIAM F. BEHLOCK.
AUGUSTE DUDUIT.

Quatrieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans.

RIVIÈRE GARDERE.
J. B. FORRESTER MAXENT.
A. E. BIENVENU.
PIERRE M. BERTIN.
MARTIN DURALDE.
ARMAND GUYOT.
RENÉ H. BRUNET.
THOMAS GUILMORE.
ROSEMOND DE ARMAS.

Cinquieme Cour de District de la Nouvelle-Orleans.

JOHN WATKINS.
PROSPER LE BLANC.
CHARLES S. LEE.
S. COHON.
SAM. LOVETT WALDO.

POUR JUGE-DE-PAIX :

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

☞ *M. l'Editeur*—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

☞ *M. l'Editeur*—Veuillez annoncer que M. F. JACKSON est candidat à la place de Juge de Paix dans la première municipalité.

☞ MM les Editeurs. Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

☞ *MM les Editeurs.*—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisieme Municipalité.

Mr l'Editeur,

Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Premiere Municipalite, et qu'il sera soutenu par

SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

☞ *MM les Editeurs de l'Abeille.*—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de

TOUS SES AMIS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M F. M. GUYOT, comme candidat à la place de juge de paix dans la première municipalité.

PLUSIEURS AVOCATS.

Bureau des Naissances et Decès.

Prés. Cour de Cass. Bureau, 10 Rue Burgundy.

AVIS AU PUBLIC.

AVANT-HIER, le nommé Alexandre du Bureau des Naissances et Décès pour y présenter deux enfants de Vieille Orléans, prétendant les faire inscrire sous le nom de Vieille, sous le prétexte que ce bureau n'est pas dépositaire de la loi en cette ville.

A LIEU APPROUVE LE 6 MARS 1839

Vu la 1 article de l'ordonnance du présent acte, la Commission de l'Etat civil tient lieu, dans la paroisse d'Orléans, de tous autres officiers de l'Etat Civil et du Bureau dans le laps de temps pour, cette dite Commission conserve la possibilité de l'ordonnance de la loi ci-après citée.

ORDONNANCE LE 6 MARS 1839

Vu la 1 article de l'ordonnance du présent acte, la Commission de l'Etat civil tient lieu, dans la paroisse d'Orléans, de tous autres officiers de l'Etat Civil et du Bureau dans le laps de temps pour, cette dite Commission conserve la possibilité de l'ordonnance de la loi ci-après citée.

Ainsi, le Bureau